



CFA DES MÉTIERS
DU FOOTBALL

Réunion d'information BMF/BEF en apprentissage

Ligue de Football d'Occitanie
11 Avril 2022

SOMMAIRE



01

Contexte

02

BMF/BEF en apprentissage

03

Les différents acteurs de l'apprentissage

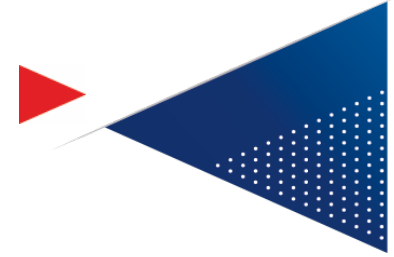
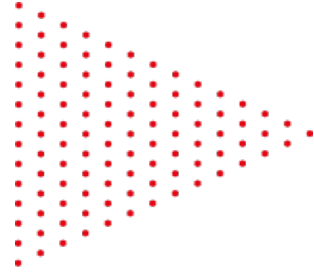
04

Aides

05

Démarches

01



Contexte

Mary GUILLEMJOUAN
Référente administrative – IR2F

Le CFA des Métiers du Football

L'Institut de Formation du Football (IFF), organisme de **formation** de la Fédération Française de Football, est depuis **mars 2019** le **Centre de Formation des Apprentis (CFA) des Métiers du Football**

L'institut régionale de formation du football (IR2F) est **Unité de Formation par apprentissage (UFA)** du CFA des métiers du Football et propose sur son **territoire** le Brevet de Moniteur de Football (**BMF**) et le Brevet d'Entraîneur de Football (**BEF**) par la voie de **l'apprentissage**

L'Institut de Formation du Football (IFF) et les Instituts régionaux du football (IR2F) sont **certifiés par l'Etat** à travers le dispositif **Qualiopi**



CENTRE DE FORMATION
DES APPRENTIS
DES MÉTIERS DU FOOTBALL



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



Avantages de l'apprentissage



Pour l'apprenti :



Obtenir un diplôme professionnel reconnu dans le milieu du football



Bénéficier de la gratuité des frais de formation



Être rémunéré, pendant sa formation en tant que salarié



Avantages de l'apprentissage

Pour l'employeur :



Former un futur salarié et lui apprendre un métier



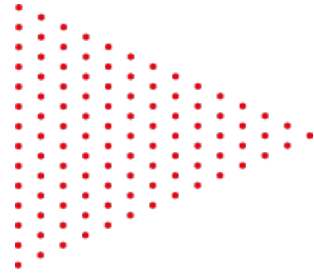
Intégrer un jeune à la vie et à la culture de l'entreprise et le fidéliser au club (projet club)



Bénéficier d'avantages financiers lors du recrutement



02 *bis*



Le BEF en apprentissage

Mary GUILLEMJOUAN
Référente administrative – IR2F

Brevet d'Entraîneur de Football



- **Le métier de l'apprenti entraîneur :**

- Mettre en œuvre le projet sportif du club ou de la structure
- Assurer, en autonomie la conception de cycles et la conduite de séances d'entraînement en football, intégrant des notions d'arbitrage
- Participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure
- Effectuer le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure

- **Diplôme européen : « Licence UEFA A »**

- **1 site de formation : Castelmaurou**

- **Rythme de l'alternance :**

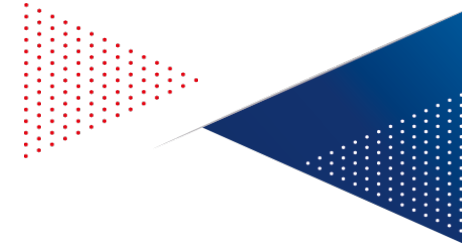
- Contrat d'apprentissage de 12 mois avec 35h/semaine
- 400h de formation + accompagnement
 - 350h en présentiel + 50h à distance
- 3 semaines en entreprise/ 1 semaine en formation
- 2 stages d'observation en structures autres que celles du club employeur

Titre à Finalité Professionnelle de niveau 5 inscrit au RNCP



Totalité des frais pédagogiques de la formation pris en charge par l'OPCO AFDAS

CALENDRIER et PREREQUIS BEF



PRÉREQUIS

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Être âgé de **18** ans à 29 ans révolus
- Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours
- Être titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours

Et

- Être titulaire du BMF

Ou

- Être enseignant à l'Education nationale et justifier de 5 années d'enseignement

Ou

- Être ou avoir été joueur/se au niveau national en Ligue 1, Ligue 2, D1 ou D2 féminine, N1, N2, N3, CFA, CFA2 ou D1 Futsal pendant 100 matches en séniors

Ou

- Être titulaire du BEES 1° option Football

Ou

- Être titulaire du BPJEPS, mention « football »

Ou

- Être titulaire d'au moins une U.C, du BEF obtenue dans le cadre d'une demande de VAE

CASTELMAUROU

Retour du dossier de candidature :
21 Mai 2022

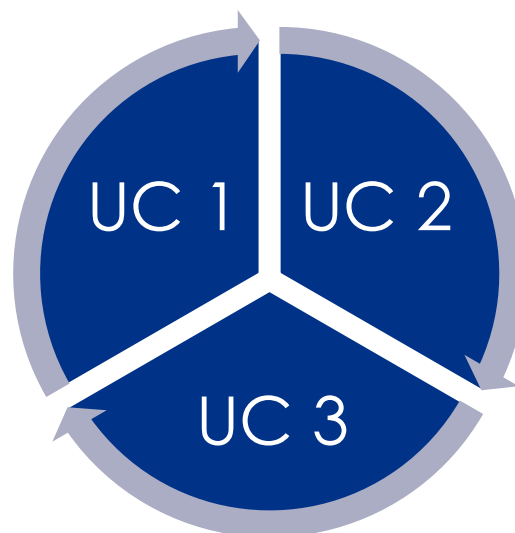
Test de Sélection :
20 et 21 Juin 2022

Positionnement :
27 et 28 Juin 2022

Formation :
Du 29 Août 2022 au 25 Mai 2023

3 Unités Capitalisables

Est capable de mettre en œuvre le **projet sportif** dans un club ou une structure de football au minimum de **niveau régional** (U15 à Séniors)



Est capable **d'entraîner, en sécurité** une équipe au minimum de **niveau régional** (U15 à Séniors)

Est capable de mettre en œuvre **une séance d'entraînement sportif de football pour des jeunes d'U16 aux seniors, en sécurité**

BEF EN APPRENTISSAGE

BEF
254h

Positionnement : 8h

UC 1 : 44h30

UC 2 : 144h30

UC 3 : 29h

Certification : 24h

Réunion bilan : 4h

Options
Complémentaires -
Part fixe - 32h00

2 Stages en immersion en
structures autres que sa
structure employeur

2 X 16h soit 32h

Options
Complémentaires -
Part variable - 64h00

Renforcements en fonction du
profil du candidat :

CFPA

Modules de la FPC

Formation de Formateur
N1 ou tuteur

Modules spécifiques GB
ou Futsal

350h en
structures

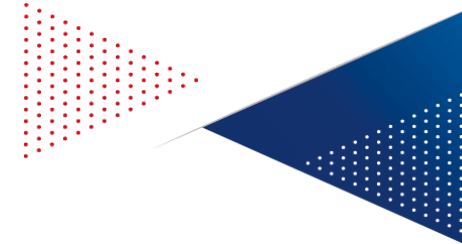


50h de FOAD

400 h
Formation

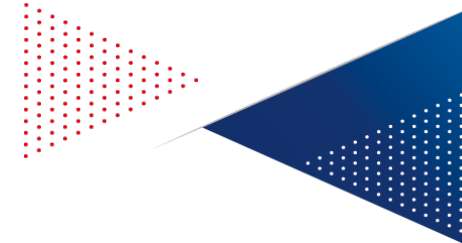
360 h
MSP

SEMAINE TYPE DE FORMATION (EXEMPLE)



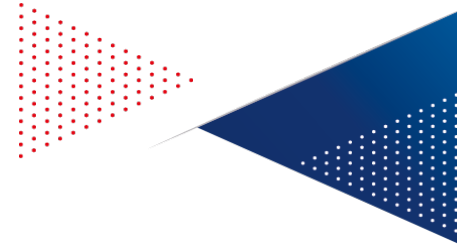
	HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	8h30 – 10h15	- Accueil / Inclusion - Carnet de l'entraîneur - Projet Sportif	- Observation de match et de jeu	Pédagogie terrain	Récupération et ré-athlétisation	Retours MSP
	10h30 – 12h30		Pédagogie terrain	Connaissance de soi	Pédagogie terrain	Apports théoriques et Préparation athlétique du footballeur
	12h30 – 14h00	DÉJEUNER				
APRÈS-MIDI	14h00 – 15h30	- Analyse des pratiques - La formation éducateurs	- Prise en compte du GB dans la séance	- Conditions du BEF et statuts éducateurs	- Programmation de l'entraînement	
	15h45 – 18h30	Pédagogie terrain	Pédagogie terrain	Pédagogie terrain	Pédagogie terrain	
	35h	8h	8h	4h	8h	7h

EMPLOI DU TEMPS TYPE EN CLUB (EXEMPLE)



HORAIRES		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
MATIN	8h30 – 10h00		Administration	Technique	Administration		Organisation et/ou animation pédagogique	
	10h30 – 12h30							
12h30 – 14h00		DÉJEUNER						
APRÈS-MIDI	14h00 – 15h30	Administration	Technique	Organisation et animation pédagogique	Technique	Administration	Organisation et/ou animation pédagogique	
	15h30 – 17h30					Organisation et animation pédagogique		
SOIR	18h – 21h			Optionnelle		Optionnelle		
	35h	3h30	7h	7h	7h	3h30	7h	

FICHE DE POSTE (EXEMPLE)



Agent de développement sportif qui aura pour missions de **concevoir**, **coordonner** et **piloter** les projets de développement au sein du club.
Il devra aussi mener des actions **sportives**.

MISSIONS PRINCIPALES

Missions administratives

- Participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure ;
- Effectuer le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure

Missions sportives et de développement

- Mettre en œuvre le projet sportif d'un club ou d'une structure de football au minimum de niveau régional dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges) ;
 - Entraîner une équipe au minimum de niveau régional ;
- Assurer, en autonomie la conception de cycles et la conduite de séances d'entraînement en football, intégrant des notions d'arbitrage ;
 - Diriger une équipe au minimum de niveau régional

SAVOIRS-ETRE

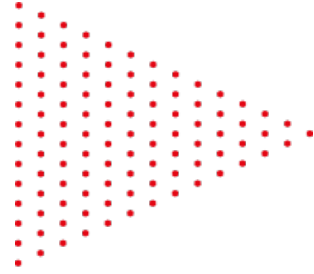
Être dynamique, organisé et polyvalent

Avoir des capacités de communication

**Être capable de travailler en équipe,
bon sens du relationnel**

Faculté d'adaptation et prise d'initiative

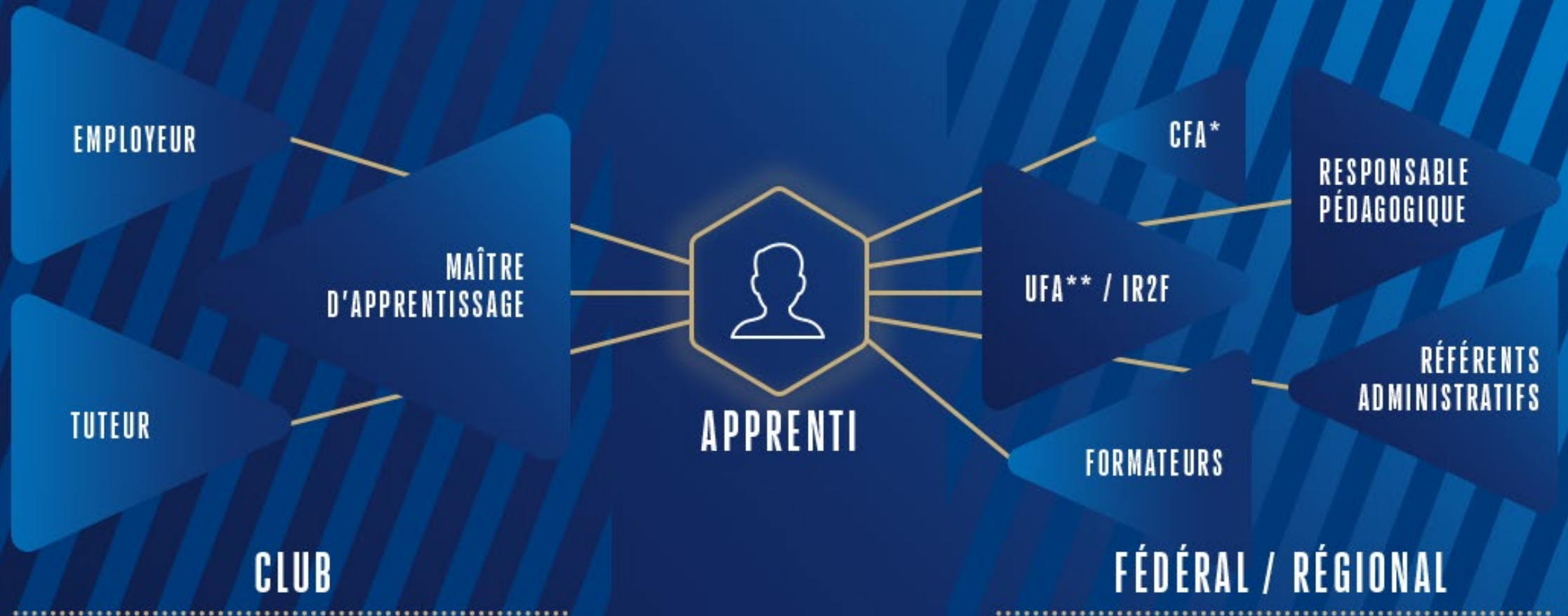
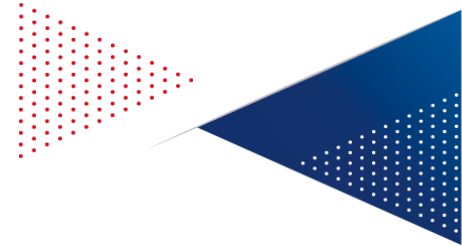
03



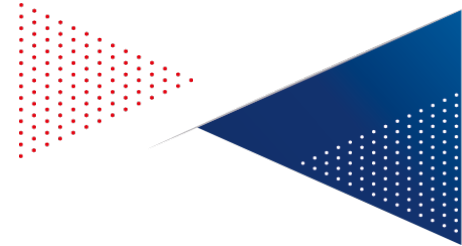
Les différents acteurs de l'apprentissage

Mary GUILLEMJOUAN
Référente administrative – IR2F

Acteurs de l'apprentissage



Répartition des missions CFA/UFA



CFA des Métiers du Football

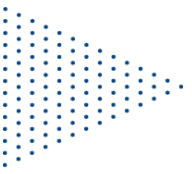
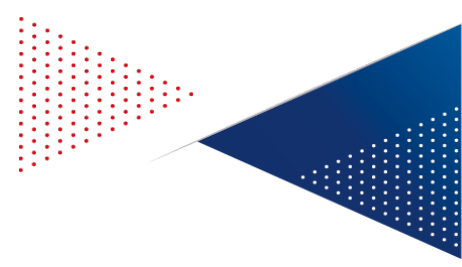
- **Accompagnement RH** des apprentis et des employeurs
- Edition des **contrats** (CERFA)
- Suivi des **conventions** CFA/Employeurs
- Suivi de **l'employabilité**
- Edition des **cartes d'étudiants** des métiers
- Veille réglementaire sur le **droit social**

6 personnes

UFA IR2F – Ligue

- **Accueil** des apprentis et des employeurs
- **Organisation pédagogique** en présentiel et à distance
- **Gestion administrative** des sessions
- **Relais** du CFA sur l'accompagnement RH

Répartition des missions Employeur



Employeur

- **Accompagner** l'apprenti sur le projet club
- **Accueillir et intégrer** l'apprenti dans la structure
- **Encadrer** les différentes missions administratives et pédagogiques de l'apprenti
- **Assurer** le suivi formation/entreprise

Le Contrat d'apprentissage



Relation de travail Employeur ⇔ Apprenti

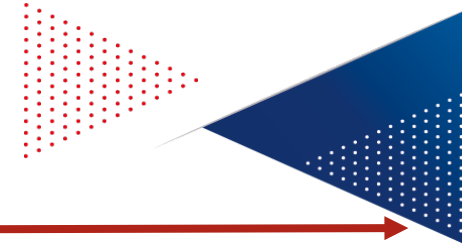
Contrat de travail fourni par le CFA :

- Contrat type CERFA (CDD) de 12 mois
 - Composé de 6 rubriques :
 - L'employeur
 - L'apprenti
 - Le maitre d'apprentissage
 - Le contrat (prise d'effet, durée, rémunération, avantages en nature le cas échéant)
 - La formation
 - Les pièces justificatives
- ⇒ Guide employeur fourni par le CFA et spécifique aux diplômes du football

+ Convention de formation entre le CFA et l'employeur

Modalités administratives

Accompagnement de l'UFA et du CFA



Etapes administratives à respecter lors de l'embauche d'un apprenti	CFA	Chèque Emploi Associatif	Impact Emploi	Société de paie
1. Rédiger le contrat	✗			
2. Effectuer la Déclaration Préalable à l'Embauche		✗	✗	✗
3. Adhérer auprès d'une mutuelle			✗	✗
4. Adhérer auprès d'une caisse de retraite			✗	✗
5. Adhérer à un Service de Santé au Travail et prévoir une visite médicale				✗
6. Etablir un Bulletin de paie		✗	✗	✗
7. Transmettre mensuellement la Déclaration Sociale Nominative aux organismes de protection sociale		✗	✗	✗
Coût	Gratuit	Gratuit	Payant	Payant

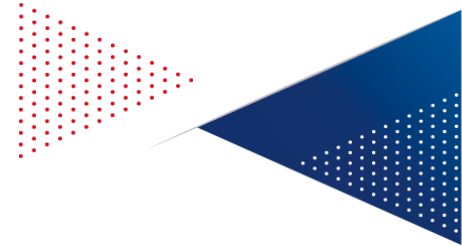
04

Aides

Jérémie SALAZARD

Référent administratif IR2F

Aides financières à destination de l'employeur



Aide unique à l'apprentissage



- **4 125€** pour les apprentis **BMF**
- Employeurs de – **250 salariés**
- Aide versée tous les mois après transmission de la **DSN**

Aide à la fonction maître d'apprentissage

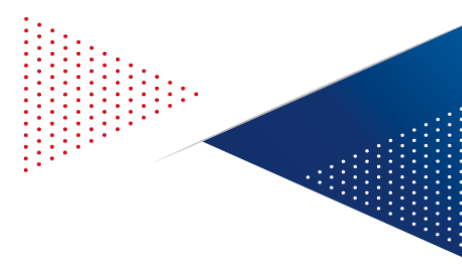


Un forfait de **115 euros par mois** pendant 12 mois

NB – Situation concernant l'aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis

- L'aide exceptionnelle de 8000€ pour l'embauche d'un apprenti (BMF ou BEF) majeur prendra fin au 30 juin 2022
- Il est possible qu'un nouveau dispositif d'aide voit le jour mais nous n'avons aucune visibilité pour le moment
- Un contrat signé avant le 30 juin 2022 et débutant en juillet / août / septembre pourra bénéficier de l'aide

Aides financières à destination de l'employeur et des apprentis



Aide au permis

Une aide de **500 €** au financement du **permis de conduire** pour l'apprenti



Aide pour le financement des frais annexes à la formation

Les **frais annexes** à la formation (hébergement, restauration) peuvent être pris en charge par votre **Opérateur de Compétences (OPCO)**

+

FAFA Formation en fonction des règles en vigueur

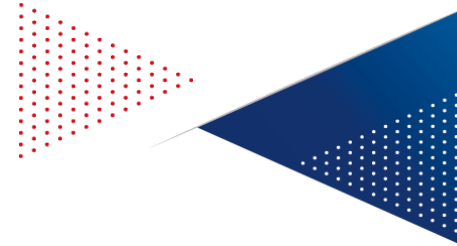
« 1^{er} équipement » à destination des apprentis

Le CFA fournit à chaque apprenti :

- 1 kit **informatique** (tablette, pack office)
- 1 kit vestimentaire **Nike** (parka, survêtement, polo, tablette terrain, chrono etc.)



Autres aides financières à destination des apprentis



Mobili jeune :

- Cumulable avec les APL
- Revenu inférieur ou égal à 100% du SMIC brut
- 10 à 100 € max

Loca Pass :

- Avance ou paiement du dépôt de garantie
- Se tient caution pour le locataire (garant)

Aide au logement

Prime d'activité

Plus d'informations à propos des aides sur le site : <https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur/accueil>

Aides spécifiques des Régions



→ SESAME : Pas d'information à ce jour

→ Uniquement pour le financement des frais annexes à la formation

→ Critères d'éligibilité :

- Age :

- 16 à 25 ans révolus

- Ou 16 à 30 ans non révolus pour les personnes en situation de handicap

ET

- Critères géographiques (QPV/ZRR) OU Critères sociaux

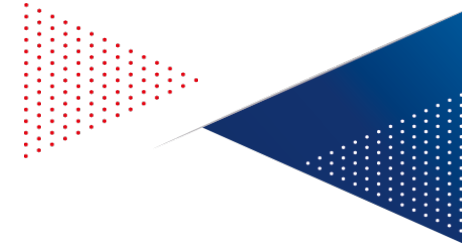
→ ANS : Aide possible pour les apprentis de plus de 26 ans

→ Pour vous aider dans votre démarche de demande de subvention en ligne :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

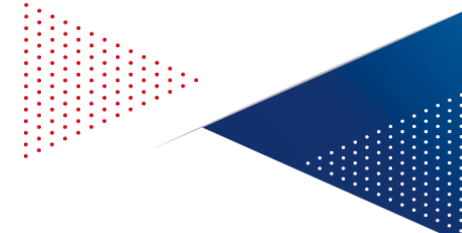
→ Le CFA met à votre disposition un document recensant certaines aides potentielles par Région

Correspondants SESAME



Département	Référent	Mail	Téléphone
09-Ariège	Alexandra MERIGOT	alexandra.merigot@ac-toulouse.fr	05 67 76 59 52
11-Aude	Benoît LEROUX	benoit.leroux@ac-montpellier.fr	04.34.42.91.73
12-Aveyron	Brigitte MONTERO	brigitte.montero@ac-toulouse.fr	05 67 76 53 41
30-Gard	Sandrine MAZZIA	sandrine.mazzia@gard.gouv.fr	04.30.08.61.45
31-Haute-Garonne	Philippe MIGEON	philippe.migeon@ac-toulouse.fr	05 36 25 86 34
32-Gers	Pascale CORBILLE	pascale.corbille@ac-toulouse.fr	05 85 49 46 91
34-Hérault	Stéphane LIGER	stephane.liger@ac-montpellier.fr	04 48 18 40 17
46-Lot	Eric DECHARME	eric.decharme@ac-toulouse.fr	07 87 71 50 45
65-Hautes-Pyrénées	Rémy CAZENAVE	remy.cazenave@ac-toulouse.fr	05 67 76 58 50
66- Pyrénées-Orientales	Marie-Charlotte ROIGT	marie-charlotte.roigt@ac-montpellier.fr	04 11 64 23 43
81-Tarn	Nicolas FAYETTE	nicolas.fayette@ac-toulouse.fr	05 67 76 59 20
82-Tarn-et-Garonne	Patrick BASTIDE	patrick.bastide@ac-toulouse.fr	05 67 76 59 41

Correspondants ANS



Département	Référent	Mail	Téléphone
09-Ariège	Alexandra MERIGOT	alexandra.merigot@ac-toulouse.fr	05 67 76 59 52
11-Aude	Benoît LEROUX	benoit.leroux@ac-montpellier.fr	04.34.42.91.73
12-Aveyron	Brigitte MONTERO	brigitte.montero@ac-toulouse.fr	05 67 76 53 41
30-Gard	Laurent HOFER	laurent.hofer@gard.gouv.fr	04 30 08 61 63
31-Haute-Garonne	Philippe MIGEON	philippe.migeon@ac-toulouse.fr	05 36 25 86 34
32-Gers	Pascale CORBILLE	pascale.corbille@ac-toulouse.fr	05 85 49 46 91
34-Hérault	Stéphane LIGER	stephane.liger@ac-montpellier.fr	04 48 18 40 17
46-Lot	Cédric BOURRICAUD	cedric.bourricaud@ac-toulouse.fr	06 70 38 53 86
48-Lozère	Gwenole LE GOUE	gwenole.le-goue-sinquin@ac-montpellier.fr	04 30 43 51 90
65-Hautes-Pyrénées	Boris LAURINE	boris.laurine@ac-toulouse.fr	06 29 48 81 08
66- Pyrénées-Orientales	Patrick WOZNIACK	patrick.wozniach@ac-montpellier.fr	06 86 90 65 65
81-Tarn	Florence LANDEMAINE	sdjes81-ans@ac-toulouse.fr	05 67 76 59 29
82-Tarn-et-Garonne	Patrick BASTIDE	patrick.bastide@ac-toulouse.fr	05 67 76 59 41

RÉMUNÉRATION DES APPRENTIS

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge.

Voici les salaires bruts mensuels minima calculés à partir du SMIC au 1^{er} janvier 2022

TYPE DE COÛT	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ DE 26 ANS
Salaire brut	432,84€	689,34€	849,65€	1 603,12€

- Les **majorations de salaire**, liées au passage d'une **tranche d'âge à une autre**, prennent effet à compter du **premier jour du mois suivant** le jour où l'apprenti atteint 18 ans ou 21 ans ou 26 ans.
- Une **majoration de 15 points** lorsque l'apprenti s'inscrit pour un **diplôme de même niveau** que celui précédemment obtenu ET si cette qualification est en **rapport direct** avec celle précédemment obtenue *(exemple : pour le BMF, obtention du BPJEPS l'année passée)*

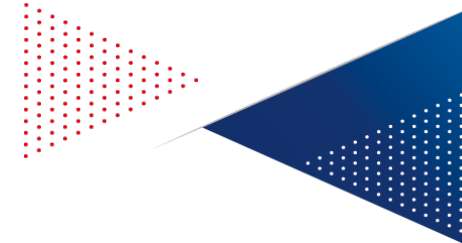
RÉMUNÉRATION DU POINT DE VUE DE L'APPRENTI au 1^{er} janvier 2022



TYPE DE COÛT	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ DE 26 ANS	Aides/Coûts complémentaires
Salaire brut	432,84€	689,34€	849,65€	1 603,12€	Avantages complémentaires* ○ Aide au permis de conduire ○ Aides spécifiques de la région : à déterminer ○ Kit informatique/vestimentaire ○ Carte étudiant
Estimation Cotisations sociales	2€	2€	3€	45€	Coûts supplémentaires* ○ Mutuelle (prise en charge de 50% par l'apprenti chaque mois) ○ Hébergement et restauration (à déterminer par la ligue) ○ Abonnement transport en commun (maximum 50% pris en charge par l'apprenti)
Salaire Net/mois	430,84€	687,34€	847,65€	1 558,12€	
Salaire Net/an	5 170€	8 248€	10 171,8€	18 697,44€	

*sous réserve de répondre aux conditions

RÉMUNÉRATION DU POINT DE VUE DE L'EMPLOYEUR au 1^{er} juillet 2022



TYPE DE COÛT	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ DE 26 ANS	Aides/Coûts complémentaires
Salaire brut + Estimations charges sociales (Hors Alsace-Lorraine)	432,84€ + 10€	689,34€ + 10€	849,65€ + 15€	1 603,12€ + 45€	Coûts complémentaires* ○ Mutuelle (sauf cas d'exonération) – prise en charge de l'employeur de 50% ○ Hébergement et restauration (à voir avec la ligue) ○ Médecine du travail : 100 €/an (estimation)
- Aide employeur BMF (**Si Aide Exceptionnelle)	343,75€ (416,66€)	343,75€ (666€)	343,75€ (666€)	343,75€ (666€)	Aides complémentaires* ○ Aide AFDAS : hébergement et restauration ○ FAFA Formation : (en fonction des règles en vigueur) ○ Aides Spécifiques de la région : à déterminer
Estimations Reste à charge mensuel (**Si Aide Exceptionnelle)	99€ (13€)	355,6€ (11€)	520,9€ (174€)	1 304,37€ (935€)	
Estimations Reste à charge annuel (**Si Aide Exceptionnelle)	1 189€ (156€)	4 267€ (132€)	6 250,8€ (2 088€)	15 652,44€ (11 220€)	

*sous réserve de répondre aux conditions

**Aide exceptionnelle de 8 000€ pour les contrats signés avant le 30 Juin 2022

Frais annexes: Restauration & Hébergement

Site de Castelmaurou – Tarif 2021/2022

Restauration & Hébergement au CRF Occitanie:

12,5 € / Repas => 9,5 € après aides AFDAS

27,5 € / Nuit + Petit-Déj => 21,5 € après aides AFDAS

Demi-Pension: 62,5 € / Semaine

=> 47,50 € / semaine après déduction aides AFDAS

=> **475 € sur la saison** (10 semaines de formation)

Pension Complète: 222,5 € / Semaine

=> 171,50 € / semaine après déduction aides AFDAS

=> **1 715 € sur la saison** (10 semaines de formation)

Site de Montpellier

Non-défini à ce jour

Nombreux snack / restaurants et hôtels à proximité du site de formation

Montant aides AFDAS

sous réserve de justificatifs:

- 3€ par repas * 2 repas par jour
- 6 € par nuit

Dans la limite de 600 €/an

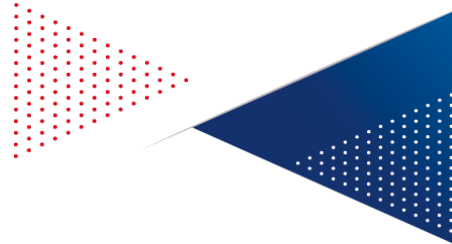
Rappel: en complément du FAFA Formation en fonction des règles en vigueur

05

Démarches

Mary GUILLEMJOUAN
Référente administrative – IR2F

Vous êtes intéressés par l'apprentissage ?



Apprenti

Etape 1

Inscrivez vous aux tests de sélections

Etape 2

Une fois les tests réussis, signature du contrat d'apprentissage fournit par le CFA

Employeur

Contactez votre Ligue ou le CFA des Métiers du Football

**Pré-inscription disponible sur le site de la
Ligue de Football d'Occitanie:**

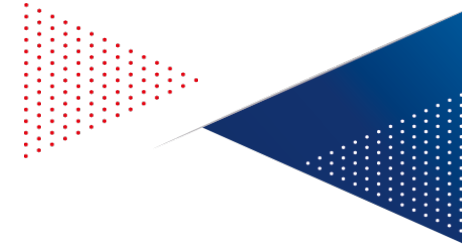
<https://occitanie.fff.fr/simple/bef-bmf-inscriptions-2022-2023/>

Date limite de retour des dossiers:

BMF: 30 Avril 2022

BEF: 21 Mai 2022

Contacts utiles sur le BMF/BEF Apprentissage en Ligue



► Contacts utiles BMF



Eddy ETAETA

CTR Formation

06 25 63 76 76

eddy.etaeta@occitanie.fff.fr



Sylvain FIORENTINO

CTR Formation

04 67 15 95 31

sylvain.fiorentino@occitanie.fff.fr



Jérémie SALAZARD

Référent administratif IR2F

05 82 08 27 63

jeremie.salazard@occitanie.fff.fr

► Contacts utiles BEF



Bertrand DELAS

CTR Formation

06 82 59 65 85

bertrand.delas@occitanie.fff.fr



Mary GUILLEMJOUAN

Référente administrative IR2F

05 61 37 67 99

mary.guillemjouan@occitanie.fff.fr

Contacts utiles CFA



Chargé de mission CFA

Vincent CHEVALIER



CENTRE DE FORMATION
DES APPRENTIS
DES MÉTIERS DU FOOTBALL



Référente administrative du CFA

Julie FONTAINE

cfa.iff@fff.fr
01.44.31.77.00